PRIX SABATIER D'ESPEYRAN

Château d'Espeyran, Gard ; offert en 1963 par Guy Sabatier d'Espeyran aux Archives de France

Sommaire :

Objet, principe

Remise du prix 2023

Palmarès jusqu'en 2022

Procédure d'évaluation des candidats

Fiche de candidature 2023

Objet, principes

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, créée en 1706 sous le nom de Société Royale des Sciences, a pour but la diffusion et la mise en débats et en réflexion de la connaissance et de la culture. Elle s'intéresse à tous les domaines des sciences et de leurs applications, ainsi qu'à tous les domaines de la réflexion et de la création culturelles.

L'Académie a décidé, conjointement avec la Ville de Montpellier, de créer un prix intitulé « Prix Sabatier d'Espeyran », du nom de mécènes de la Ville et de l'Académie.

Le Conseil d'Administration du 11 avril 2022 a précisé l'appel à concourir : ce prix est destiné à récompenser une thèse ou un travail équivalent, publié ou non publié, de moins de trois ans.

Les candidats peuvent être issus du milieu universitaire aussi bien que du monde professionnel et du monde culturel. Ils devront être âgés de moins de 35 ans au 1er janvier de l'année du concours.

Chaque année et alternativement c'est à une des trois sections de notre Académie (Sciences, Lettres et Médecine) qu'incombe l'organisation dans son champ de compétence. Mais sont pris en compte aussi les sciences humaines, les arts, la santé. En conséquence, le thème des travaux et réalisations des personnes admises à concourir varie et est précisé chaque année dans le règlement du prix.

Par ce prix, l'Académie veut contribuer à faire connaître des travaux et réalisations pour en renforcer la visibilité et par là faciliter, pour son auteur, l'entrée dans la vie professionnelle ou au moins une reconnaissance dans celle-ci.

Les travaux ou les réalisations devront avoir un lien avec la région de Montpellier : y avoir été effectués, ou mis en place, ou la concerner. Il doit s'agir d'une œuvre personnelle.

Retour au sommaire

Prix 2023 (remis en 2024 et attribué par la Section Sciences de l'Académie)

Cette année, c'est la section Sciences qui fut chargée de l'organisation du prix. Particulièrement efficace sous la houlette de son Président Bernard Aubert, elle a obtenu 23 candidatures. Il faut dire que l'appel à candidatures a concerné 8 écoles doctorales dans les disciplines Mathématiques-physique-génie civil, 11 écoles doctorales pour les Sciences de la Terre, l'agriculture, les forêts, le climat et 12 écoles doctorales pour les Sciences du vivant et les biotechnologies. Ainsi notre confrérie couvrait un large champ disciplinaire relevant aussi bien de l'Université de Montpellier que des Instituts spécialisés s'y rattachant. En novembre, les rapporteurs et futurs membres du jury ont été recrutés : 12 membres de la section Sciences et 5 de la section Médecine. Chaque candidat a fait l'objet d'au moins deux évaluations, les évaluateurs ont fourni un travail remarquable.

Le jury, complété par une consoeur de la section Lettres et par l'élue à la culture de la Mairie de Montpellier, madame Agnès Robin a retenu, au terme de passionnants débats quatre candidats qui ont alors été auditionnés. Madame Ghita Chabab a été désignée lauréate pour ses travaux de recherche fondamentale portant sur le microenvironnement immunitaire tumoral dans l'évolution du cancer et un prix spécial a été attribué à Monsieur Mircea Sofonea pour ses travaux de statistiques concernant l'aide à la décision, appliqués à la pandémie de Covid-19.

Retour au sommaire

Palmarès antérieurs du Prix Sabatier d'Espeyran

2022 (remis en février 2023), attribué par la Section Lettres

Le jury a été composé des membres de la Section Lettres et de sept rapporteurs de la Section Médecine et de la Section Sciences. Nous les remercions tous pour leurs lectures des dossiers et leur travail d'évaluation. 22 candidatures ont été reçues dont 6 ont été déclarées irrecevables (master et non thèse, candidat âgé de plus de 35 ans, thèse soutenue depuis plus de trois ans, candidature reçue hors délais). Les 16 thèses recevables ont donné lieu à 32 rapports (deux par thèse). Après présentation des rapports et discussion, le 6 janvier 2023, cinq thèses se sont distinguées par leur qualité et leur intérêt :

-**Maïlys Girodon**, Les traces laissées dans les corps et les paysages : de la pensée derridienne aux oeuvres d'Ana Mendieta, Richard Long et Sophie Ristelhueber ;

-**Julien Gondat**, La politique évergétique des Attalides ;

-**David Gregorio**, L'argumentaire politique du "bunker" : les "discours de la tension" sous le premier gouvernement d'Adolfo Suarez (Espagne, 1976-1977) ;

-**Léo Ravaux**, L'institutionnalisme juridique français. Contribution à l'histoire d'une école de pensée, 1895-1939 ;

-**Simon Vonthron**, Offre commerciale alimentaire et pratiques spatiales d'approvisionnement des ménages. Construire une géographie des paysages alimentaires.

Le jury du 16 janvier 2023, qui a trouvé très intéressantes les interventions des cinq candidats, a retenu la thèse d'Histoire du droit de Léo Ravaux : « L'Institutionnalisme juridique français. Contribution à l'histoire d'une école de pensée (1895-1939) ». Cette thèse a été préparée sous la direction de Carine Jallamion (Montpellier) et de Grégoire Bigot (Nantes) et a été soutenue à la Faculté de droit de Montpellier le 17 décembre 2021. Léo

Ravaux est un jeune universitaire âgé de 31 ans, prometteur et dynamique, membre fondateur de l'Association des jeunes historiens du droit à Montpellier, déjà riche d'expériences d'enseignement, qualifié aux fonctions de maître de conférences en histoire du droit, actuellement ATER à l'Université de Clermont-Auvergne.

Cette thèse étudie l'institutionnalisme, école juridique personnaliste du début du XXe siècle : les institutions entre l'État et l'individu (familles, associations, églises, entreprises) apportent la liberté à la personne, en ne la laissant pas seule face à l'État. Contre l'individualisme du code civil, les institutionnalistes défendent le rôle des institutions face au contractualisme en droit privé et en droit public ; ils recherchent le juste milieu entre la primauté de l'individu sur le groupe et la supériorité du bien commun par rapport à l'intérêt particulier, ce qui les conduit à rejeter le totalitarisme. Le fondateur de cette école de pensée est le toulousain Maurice Hauriou. Parmi ses 23 disciples, plusieurs sont des montpelliérains : le doyen Morin, philosophe du droit et du droit social ; le civiliste Joseph Charmont fondateur de l'Université populaire de Montpellier et bienfaiteur des enfants abandonnés. Catholiques sociaux, ils adhèrent au Parti démocrate populaire en 1924. Plusieurs de ses membres participent à La Résistance. Après la guerre, cette école de pensée influencera le Mouvement Républicain Populaire de Pierre-Henri Teitgen. Cette thèse originale par son sujet est également remarquable par son exploitation parallèle des œuvres des auteurs et des archives privées les concernant. Le propos de M. Ravaux contribue fortement à l'histoire de la doctrine juridique et, en même temps, à une réflexion sur la nature et les fondements du droit, c'est donc non seulement un travail d'historiographie du droit, mais aussi une recherche très approfondie de philosophie juridique. Pour toutes ces raisons, Léo Ravaux mérite largement de recevoir le Prix Sabatier d'Espeyran 2022.

Au cours de la séance solennelle du 30 janvier 2023, à la salle des Rencontres de la Mairie de Montpellier, Le prix Sabatier d'Espeyran 2022, doté par la Ville de Montpellier de 2000 euros, a été remis au lauréat par Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole et par le Président de l'Académie Sydney Aufrère.

Gilles Gudin de Vallerin, président de la Section Lettres

2021 (remis en février 2022), attribué par la Section Médecine

A été distingué le travail de Monsieur Kevin YAUY, lauréat de ce Prix, travail intitulé : "*Une méthode assistée par l'intelligence artificielle pour réinterpréter automatiquement les analyses génétiques de patients en errance diagnostique*".

Monsieur Kevin Yauy, âgé de 31 ans, a tout à la fois une formation de Médecin Généticien et de Bioinformaticien, avec un très beau parcours professionnel entre Paris, Grenoble, Nijmegen aux Pays Bas et Montpellier. Il est actuellement doctorant salarié en Thèse CIFRE dans l'entreprise "SeqOne Genomics" à Montpellier, entreprise conceptrice et développeuse de solutions d'analyse de données génomiques pour une médecine génomique personnalisée. Cette société est dirigée par Monsieur Nicolas Philippe qui était présent lors de cette remise de Prix et qui présenta succinctement la raison d'être de son entreprise et les axes de recherche qu'elle développe.

Dans ce travail, récompensé par le Prix Sabatier d'Espeyran 2021, Kévin Yauy présente un système informatique permettant de suivre l'historique de bases de données

génomiques collaboratives (gérées sur la base du volontariat par des experts généticiens) associant des “variants génomiques” à des “traits cliniques” et de répondre à trois objectifs :

-réinterpréter de façon consensuelle des données disparates sur un même variant

-identifier de nouvelles associations gène-maladie non encore répertoriées

-et surtout permettre d’identifier de manière automatique l’ensemble des variants présents chez un patient qui ont changé de statut clinique (au vu de publications récentes associant un variant à un signe clinique) par rapport au dernier diagnostic réalisé chez ce patient. Ce système de “veille” permet d’alerter le généticien, le conduire à une réanalyse clinique du patient sur ces seuls variants nouvellement corrélés à un signe clinique sans qu’il ne soit obligé de procéder régulièrement à une nouvelle analyse systématique de l’ensemble des variants du patient. Cela devrait permettre une “mise à jour” régulière du diagnostic d’un patient suivi par un généticien dès qu’est signalée à la communauté des généticiens une nouvelle corrélation variant génomique-trouble clinique. Avancée prometteuse.

Jacques Mateu, Président de la Section Médecine

Retour au sommaire

2020 (remis en février 2021), attribué par la Section Sciences

En 2020, il revenait à la section des sciences de l’Académie, de désigner le lauréat. Son président Louis Cot précise que le jury a analysé 13 dossiers d'excellente qualité. Chaque dossier a été soumis à l'expertise de 2 membres de l’Académie. 4 candidats ont été sélectionnés pour une présentation orale de 20 mn de leurs travaux suivie d'une discussion de 10 mn. Le prix Sabatier d’Espeyran 2020 a été attribué à l’unanimité à Monsieur Habib Belaïd pour son travail : **«** *Développement de matrices 3D et de ciments injectables pour le traitement de lésions osseuses induites par les cancers métastatiques* **».** Il a été remis au lauréat par Madame Fanny Dombre-Coste, adjointe au maire, Hilaire Giron, président général 2020 de l’Académie et Christian Nique, secrétaire perpétuel.

M. Habib Belaid a obtenu une licence de chimie en 2014 à l'Université d'Aix-Marseille. Il a ensuite obtenu un master en science des matériaux en 2016 à l'université de Toulouse qui lui a permis de commencer à s'intéresser plus particulièrement aux biomatériaux pour des applications en santé. Il a finalement obtenu un doctorat en 2019 à l'Université de Montpellier en codirection entre l'Institut Européen des Membranes (IEM) et l'Institut de Recherche en Cancérologie (IRCM) pour ses travaux sur le développement de matrices 3D et de ciments injectables pour le traitement de lésions osseuses induites par les cancers métastatiques. Après son doctorat il a effectué un premier stage postdoctoral au sein de l'IEM en partenariat avec la société Biologics4Life sur l'amélioration de ciments injectables par incorporation de matériaux 2D. Il travaille actuellement comme chercheur postdoctoral au sein de l'IEM, où il porte un projet de création de start-up sur de nouveaux biomatériaux composites et bioactifs imprimés en 3D pour des applications en santé.

2019 (remis en février 2020), attribué par la Section Lettres

Le jury a reçu et examiné 16 dossiers, tous de très grande qualité. Le lauréat est Florian Artaud, étudiant en histoire des mondes médiévaux à l'Université Paul Valéry de Montpellier, qui a présenté un mémoire sur *« La seigneurie de Gibelet/Byblos aux XIIème et XIIIème siècles*", un territoire du comté de Tripoli qui partageait alors d'intenses relations avec le midi de la France et qui présentait l'originalité d'être l'unique « état latin » qui pratiquait la langue d'oc. Le prix est un partenariat « Académie / Ville de Montpellier » : il lui a été remis lors de la séance solennelle annuelle de l'Académie le 3 février 2020, en présence de Mme Liza, qui représentait M. le Maire de Montpellier.

2018 (remis en février 2019), attribué par la Section Médecine

Pour l'année 2018, le thème était LA SANTÉ.

15 candidats ont concouru, cinq dossiers ont été retenus pour audition. Au terme de la délibération, deux lauréats ont été retenus :
- Le prix Sabatier d'Espeyran a été attribué à Madame Flavie COQUEL pour son travail sur « *Maintien de l'intégrité du génome au cours de la réplication* ».
- Une mention spéciale du jury a été décernée à Monsieur Alexandre MARIA pour son travail sur « *Évaluation de l'effet thérapeutique des cellules souches mésenchymateuses dans la sclérodermie systémique* ».

Le prix, doté par la Ville de Montpellier, a été remis lors de la séance solennelle de l'Académie du 4 Février 2019 par Philippe Saurel, maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole, et Olivier Jonquet, président général 2018 de l'Académie.

Analyse du travail de la lauréate :

Le parcours professionnel de Falvie Coquel est original et ne suit pas un tracé linéaire, ce qui est, à mes yeux, un point positif. Elle a suivi la filière « ingénieur » (Université de Technologie de Compiègne 2008-2014) au cours duquel elle a fait 2 stages, un en Espagne (Université de Santiago de Compostelle et un en Corée (ouverture d'esprit). En 2014 elle arrive à l'IGH pour un stage d'ingénieur puis est employée comme ingénieur. Elle commence ensuite un parcours de doctorant à UM et fait sa thèse à l'IGH sous la direction de Philippe Pasero. Thèse passée en 2018. Elle débute un stage postdoctoral sur un sujet plus clinique que sa thèse et fait à nouveau un stage à l'ICM avec Diego Tosi sur l'écriture d'un protocole clinique d'un nouvel anti-cancéreux ciblant la réplication de l'ADN. Parcours remarquable.
Sa thèse a porté sur la réplication de l'ADN et ses erreurs au niveau des fourches de réplication (la réplication commence grâce à une ou plusieurs origines de réplication reconnues par des protéines de réplication). Ces protéines vont s'attacher aux origines de réplication et séparer les deux brins d'ADN ce qui va former un "œil" de réplication. Le blocage de ces fourches par différents obstacles physiques ou métaboliques est appelé stress réplicatif qui doit être réparé sous peine d'instabilité génomique, de cancer et d'inflammation.
Lors de sa thèse elle a mis en évidence un nouveau mécanisme connectant stress réplicatif et inflammation. Elle a montré que la protéine SAMHD1, connue pour son rôle dans la restriction du VIH est recrutée au niveau des fourches bloquées et stimule l'activité d'une nucléase impliquée dans le redémarrage des fourches. En absence de SAMHD1, des petits fragments d'ADN sont libérés de la fourche et s'accumulent dans le cytoplasme, où ils sont détectés par les mécanismes d'immunité innée et induisent la production incontrôlée d'interférons de type I (IFN-I), d'où l'inflammation chronique. Les patients déficients en SAMHD1 souffrent du Syndrome d'Aicardi-Goutières (SAG), caractérisé par une production incontrôlée d'IFN-I, entraînant une inflammation et des problèmes neurologiques. Ce travail remarquable a été publié dans Nature.

Mais le stress réplicatif est un tendon d 'Achille pour les cellules cancéreuses. Si on le bloque, on bloque aussi leur prolifération. D'où le projet original de son post-doc : trouver des molécules de la médecine traditionnelle chinoise en collaboration avec Wen-Chin Yang (Academia Sinica, Taipei) pour bloquer ce stress. Deux composés ont été isolés. Le premier composé bloque la réplication de l'ADN alors que le deuxième interfère spécifiquement avec une des voies de réponse au stress réplicatif. L'effet combiné des deux composés est particulièrement toxique pour les cellules tumorales. Brevets et publications sont en préparation.

On ne peut que trouver l'ensemble du travail et parcours remarquables.

Signé : Joël Bockaert

2017 (remis en février 2018), attribué par la Section Sciences

Après l'examen de l'ensemble des dossiers, tous d'excellente qualité, adressés à l'Académie, une première sélection a été réalisée par le jury pour une audition des candidats. À son décours quatre dossiers ont été retenus. Trois pour une mention spéciale, un pour le prix.
Les mentions spéciales sont attribuées à :

- Audrey Beillard pour un travail sur une *Préparation mécano-chimique des complexes N hétérocycle carbone métal (chimie respectueuse de l'environnement).*
- Mikaël Mourlan pour un travail sur *La région auditive des protocètes du Togo, signal phylogénétique et écologique.*
- Juliette Savoret pour son étude sur *la protéine antisens (AHP) du virus HIV1.*

Le prix Sabatier d'Espeyran 2018 est attribué à Marc Guerre pour ses travaux sur *Synthèse et auto-assemblage de copolymères fluorés amphiphiles.*

Présentation du travail :

> *Ce travail a été réalisé dans le cadre de mon doctorat en Chimie et Physicochimie des matériaux délivré par L'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM). Ce doctorat s'est déroulé au sein de l'école doctorale Sciences Chimiques Balard (ED459) de l'unité de recherche ICGM (UMR 5253) et de l'équipe Ingénierie et Architectures Macromoléculaires (IAM). Je suis depuis Octobre 2017 et pour les 3 prochaines années, chercheur Post-doctorant à l'Université de Ghent en Belgique dans le groupe du Professeur Filip Du Prez. Je suis financé par une bourse d'excellence du gouvernement flamand (FWO) et travaille sur le développement de nouveaux matériaux vitrimères (marc.guerre-@@@UGent.be)*
>
> *Les polymères fluorés (polymères contenant au moins un atome de fluor sur la chaîne principale) constituent une classe de polymères à part. En effet, les propriétés de ces polymères, mais aussi la réactivité particulière des monomères fluorés qui les composent les distinguent des autres classes de polymères. La présence de fluor,*

élément peu polarisable, mais fortement électronégatif et responsable des liaisons carbone-fluor très stables confère à ces polymères leurs remarquables propriétés. Grâce à ces propriétés originales, les polymères fluorés ont trouvé de nombreuses applications dans les peintures et vernis, l'électronique (revêtement de câbles, super condensateurs,…), les industries chimiques et pétrolières, l'aéronautique (joint d'étanchéité et élastomères haute performance), l'automobile et l'espace. Pour de nombreuses applications, les polymères fluorés représentent indéniablement la solution la plus performante. Cependant jusqu'à aujourd'hui il reste difficile de préparer des architectures polymères fluorées bien définies. En conséquence, les études physiques de ségrégation de phases en films ou en masse, et ou bien celles qui portent sur la cristallisation des polymères fluorés ont été limitées aux homopolymères et aux mélanges. Bien que cette nanostructuration soit primordiale pour obtenir des avancées significatives dans ces domaines de pointe, il existe à ce jour très peu de travaux sur l'auto-assemblage d'architectures polymères fluorées en solution. A travers des études cinétiques approfondies, des caractérisations détaillées en spectroscopie (RMN) ainsi que des calculs théoriques, notre travail a révélé la remarquable efficacité de la polymérisation RAFT pour synthétiser des architectures de PVDF bien définies. Cette nouvelle méthode de polymérisation a su répondre avec brio à la plupart des défis de synthèse. La nanostructuration de copolymères à blocs ainsi que l'auto-assemblage induit par la polymérisation de copolymères de PVDF ont été dévoilés pour la première fois. D'originales nanostructures de type cœur/coquille et rose des sables à base de PVDF ont ainsi vu le jour. Cette étude rapporte la première méthode de polymérisation efficace pour contrôler la polymérisation du VDF ainsi que les premières nanostructures de PVDF auto-assemblées en solution.

Les trois nominés ont reçu un diplôme commémoratif et lauréat a reçu un chèque de 2 000 € des mains du représentant de Monsieur le Maire de Montpellier.

2016 (remis en février 2017) attribué par la Section Lettres

Lauréat : Monsieur **Camille ABETTAN** pour sa thèse de philosophie, intitulée : « *Phénoménologie et psychiatrie, Heidegger, Binswanger, Maldiney* ».

Le parcours de ce lauréat est réellement extraordinaire. Que l'on en juge : il est ancien élève de l'école normale supérieure de la Rue d'Ulm avec une double spécialisation, en biologie et en philosophie. Lauréat, par ailleurs, de l'école de l'INSERM, il a étudié la physiologie et la virologie. En tant que philosophe, il est docteur en philosophie depuis 2015 (c'est sa thèse qui lui a valu notre prix). Il est, enfin, last but not least, docteur en médecine, actuellement interne de quatrième année en psychiatrie. Il termine son internat. Il est également chargé de cours à la faculté de médecine de Montpellier en philosophie. Sa thèse de philosophie, qui lui vaut aujourd'hui le prix Sabatier d'Espeyran, est à la confluence de ces métiers et de ses passions, plus précisément, la science, la médecine et la philosophie. Il aurait pu, à ce titre, en raison de l'extension exceptionnelle de ses compétences, être distingué par chacune de nos trois sections… S'agissant plus précisément de l'objet de sa thèse de philosophie, il

est peu commun qu'une discipline réputée abstraite soit confrontée à une pratique clinique. C'est ce qui fait l'originalité et le prix de ce travail dont les deux rapporteurs, pourtant rompus à l'examen de travaux académiques, ont noté unanimement le caractère exceptionnel.

D'autres candidats à notre prix ont présenté des études de grande qualité.
Tel est le cas pour :

- Monsieur **Alain Alquier** : *L'occupation allemande à Montpellier (12/11/1942 - 23/8/1944*
- Madame **Cécile Biasi** pour une thèse sur *Les questions hébraïques dans la correspondance de Saint-Jérôme de Stridon*
- Madame **Vanessa Monteillet** pour *La contractualisation du droit de l'environnement*
- Madame **Sophie Sélusi** pour *La cession du contrat de travail*

Le jury a tenu à les distinguer par une mention.

2015 (remis en février 2016), attribué par la Section de Médecine

Lauréat : M. Paul VERON pour son travail intitulé : *« la décision médicale : contribution à l'étude de la décision dans les rapports de droit privé ».*

Ce travail a été réalisé dans le cadre de l'école doctorale Droit et Science Politique (ED 461) et du Laboratoire Dynamiques du Droit (UMR 5815), sous la direction du Professeur François Vialla.

Parce qu'elle impose bien souvent des choix en situation d'incertitude, la médecine apparaît avant tout comme un art – en partie devenu une science – de la décision. La décision peut en effet se concevoir comme le jugement par lequel une ou plusieurs personnes mettent fin à une délibération. Elle est le moment du choix consistant à trancher entre les différentes options ouvertes à l'action. Au sens strict, nous dit Aristote, il n'y a lieu de délibérer, il n'y a matière à décision, que lorsque la connaissance des moyens requis pour atteindre une fin déterminée demeure en partie incertaine. En ce sens, le médecin est bien un décideur au sens où il lui revient d'opérer des choix dans un contexte particulier face à un patient singulier, sans que la science lui permette toujours d'identifier parfaitement le juste soin, adapté à la situation du malade.

Cette étude vise à démontrer que *le droit appréhende la médecine avant tout à travers le paradigme de la décision*, là où les juristes, en particulier les privatistes, continuent d'analyser majoritairement les relations médecin-patient à partir de la figure du contrat. Dans cette perspective, la manière dont l'ordre juridique régit la décision médicale peut être résumée en quatre questionnements distincts : *Qui* décide ? *Comment* décider ? *Pourquoi* et *pour quoi* la décision est-elle prise ? *Que* peut-on décider ?

Longtemps conçue comme ressortant de la seule conscience du médecin, la décision médicale est désormais envisagée comme une décision partagée, encadrée et contrôlée. Cet encadrement juridique doit cependant demeurer prudent. Il importe en effet de laisser au professionnel un nécessaire espace de libre décision, les choix médicaux ne pouvant

consister en une simple application mécanique de normes scientifiques dont le droit se ferait le relais.

M. Véron a reçu le chèque de 2 000 euros remis par le représentant de la mairie, ainsi que *« l'histoire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier »* et *« Le jardin des plantes de Montpellier : les leçons de l'histoire »* de Jean-Antoine Rioux.

Le jury a décidé à l'unanimité de décerner une mention spéciale à deux autres candidats qui ont reçu chacun *« l'histoire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier »* et le livre *« Le jardin des plantes de Montpellier »* : les leçons de l'histoire » de Jean-Antoine Rioux :
-Mme Sara ROMANO-BERTRAND, assistante hospitalo-universitaire au CHU de Montpellier pour son travail intitulé : *« Dynamique des populations et communautés bactériennes au cours de l'hospitalisation et des infections associées aux soins. Cas particulier de la chirurgie cardiaque »*.
-M. Rémy SOUNIER, post-doctorant au sein de l'Institut de Génomique Fonctionnelle, pour son travail intitulé : *« Le récepteur de la morphine dans tous ses états »*.

2014 (remis en février 2015) attribué par la Section des Sciences

Lauréat : M. **Raphaël TURGIS** pour son travail intitulé :
« *Nouveaux ligants organiques complexants sélectifs de l'uranium pour son extraction liquide-liquide en milieu phosphorique* ».

Ce travail s'est effectué dans le cadre de l'Institut de Chimie Séparative de Marcoule (ICSM). L'ICSM, créé en Janvier 2007, est une Unité Mixte de Recherche (UMR 5257) entre le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Université Montpellier (UM) et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM), rattaché au pôle chimie Balard réunissant les 4 instituts de chimie de Montpellier [l'Institut Européen des Membranes (IEM), l'Institut Charles Gerhardt de Montpellier (ICGM) et l'Institut des biomolécules Max Mousseron (IBMM)].

Monsieur TURGIS, dans l'impossibilité matérielle de se déplacer pour recevoir son prix, a été représenté par Monsieur Stéphane PELLET-ROSTAING, Directeur de recherche à l'Institut de Chimie Séparative de Marcoule, qui a reçu le chèque de 2000 € remis par le représentant de la mairie, ainsi que « *L'histoire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* », et le livre « *Montpellier monumental* » de Jean Nougaret.

Compte tenu de la qualité de leur travail et de leur prestation, le jury a décidé à l'unanimité de décerner une mention spéciale aux quatre autres candidats, qui ont reçu chacun l'histoire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, et le livre "Montpellier monumental", à savoir par ordre alphabétique :

– M. Xavier BANTREIL pour son travail intitulé : « *Oxydation directe d'alcools en amides, vers une chimie respectueuse de l'environnement* ». M. Bantreil est Maître de conférences à l'Institut Max Mousseron.

– Mme. Audrey BERNUT pour son travail intitulé : *« Développement et pertinence du modèle Danio rerio (Zebrafish) pour l'étude immuno-pathologique de Mycobacterium*

abscessus ». Mme. Bernut est Post-Doctorante au laboratoire DIMNP (**D**ynamique des **I**nteractions **M**embranaires **N**ormales et **P**athologiques) INSERM, CNRS UMR 5235.

– M. Mikaël DUMORTIER pour son travail intitulé : « *Modélisation des transferts de matière et de chaleur au sein d'un électrolyseur haute température* ». Ce travail a été effectué à l'Institut Européen des Membranes de l'Université de Montpellier, en collaboration avec la section Chimie des nouveaux matériaux de l'entreprise Areva suitée sur le site de l'UM. M. DUMORTIER est actuellement Post-Doctorant à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Il n'a pas pu se déplacer aujourd'hui, il est représenté par Monsieur Mathias DECAZES, Docteur en génie des Procédés.

– M. Eric MARTINEZ pour son travail intitulé : « *Décryptage des mécanismes de virulence du pathogène ré-émergent Coxiellaburnetti* ». M. Martinez est Post-Doctorant, son travail a été réalisé au Centre d'études d'agents Pathogènes et Biotechnologies pour la Santé (CPBS CNRS UMR CNRS-UM 5236), 1919 route de Mende 34293 Montpellier, en collaboration avec les plates-formes montpelliéraines RIO Imaging-MRI, le Centre de Ressources en Imagerie Cellulaire IURC et le Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier RHEM-Institut des Neurosciences de Montpellier INM

2013 (remis en 2014), attribué par la Section des Lettres

Lauréat : M. Pierre-Joan BERNARD pour son travail sur :

« Le trésor des chartes des rois de Majorque aux Archives Nationales (1103-1374) ».

Pierre-Jean Bernard, jeune archiviste aux Archives Municipales de Montpellier, a étudié, en vue d'une publication prochaine, le trésor des chartes des rois de Majorque, longtemps conservées à Perpignan et déposées aujourd'hui à Paris. Beaucoup de celles-ci touchent à l'histoire de la seigneurie de Montpellier : contrats de mariage, testaments et actes divers de la dynastie des Guilhem et des dynasties aragonaise et majorquine. Ce fonds est l'unique épave du chartrier seigneurial montpelliérain. Il permettra donc de renouveler de nombreux aspects de l'histoire de Montpellier mal documentés par les sources consulaires.

Ont également été distingués, compte tenu de l'excellence de leurs dossiers :

--M. Benjamin BOURGEOIS. Dans son Mémoire de Master 2 (Université Paul Valéry) il a étudié *« La royauté : réalités et représentations. Royaumes de Jérusalem, Chypre, et Arménie Cilicienne (XIIe-XIVe siècles* ». Au-delà de la création du royaume de Jérusalem en 1099, d'autres territoires ont été érigés en royaumes. L'auteur montre que derrière cette terminologie, les croisés ont adapté des modalités diverses qui ne sont pas un décalquage fidèle d'un modèle occidental.

--Mlle Elsa TRANI. Dans son mémoire de Master 2 (Université Paul Valéry) s'est intéressée à « *Antoine Ranc (1636-1736), un peintre montpelliérain* ». Ce travail prend place dans une recherche plus large sur la peinture montpelliéraine de Sébastien Bourdon à Joseph Vien. Elle étudie toutes les œuvres conservées, notamment à la cathédrale Saint-Pierre, à l'église de Castelnau-le-Lez, à la Chapelle des Pénitents Blancs, et s'attarde en particulier sur les retables et descentes de la croix de celui qui fut le maître d'Hyacinthe Rigaud et de Jean Raoux.

2012 (remis en 2013), attribué par la Section de Médecine

Lauréate : Mme Aline RIDEAU-BATISTA-NOVAIS pour son travail intitulé :

« Dysfonction glutamatergique et GABAergique dans l'hippocampe après stress immuno-inflammatoire prénatal chez le rat ».

Thèse de doctorat soutenue le 22 novembre 2012. L'inflammation des membranes placentaires et de l'amnios est susceptible d'entrainer chez le nouveau-né prématuré ou à terme des séquelles neurologiques cognitives ou comportementales. Dans ce cadre, Anne Rideau, a entrepris une étude expérimentale chez le rat, en provoquant une réaction immuno-inflammatoire chez la ratte gestante par injection IP au 19éme jour de gestation, d'une endotoxine bactérienne issue d'E.coli. Les résultats de ses recherches ont montrés que le stress immuno-inflamatoire entrainait chez les ratons : 1-Une atteinte de la cyto-architecture des neurones exprimant la reeline -2-une désorganisation de la couche des cellules pyramidales dans CA3 au niveau des dendrites apicales des cellules pyramidales -3-une diminution persistante (> 50 jours) dans les neurone de CA1, de la potentialisation à long terme ainsi qu'une diminution de la dépression à long terme . Cette altération de la LTD était liée à un déficit des récepteurs du glutamate de type NMDA ainsi qu'à un déficit GABAergique lié à une diminution précoce des interneurones GABAergiques. Il s'agit d'un très bon travail fondamental, mais susceptible d'avoir des retombées cliniques et en tout cas de stimuler la recherche clinique dans le domaine des troubles cognitifs. Il a était fait dans le cadre d'une Unité mixte de recherche CNRS appartenant aux universités Montpellier I et II. Le souci d'une application clinique éventuelle est évident.

Ont également été distingués, compte tenu de l'excellence de leurs dossiers :

--M. Vincent COSTALAT pour son travail intitulé : *Vers une évolution individuelle du risque de rupture des anévrismes cérébraux.*

--M. Ludovic CANAUD pour son travail intitulé : *Améliorations des endoprothèses aortiques.*

--Mme Farida DJOUAD pour son travail intitulé : *Du processus de régénération de l'embryon de mammifères à la médecine du cartilage articulaire.*

--M. Steve ANUKA MUNDEKE pour un travail intitulé : *Identification et caractérisation moléculaires des rétrovirus simiens et évaluation du risque de transmission à l'homme en Afrique Centrale.*

2011 (remis en 2012), attribué par la Section des Sciences

Lauréat : M. Igor LIMA MOLDONADO pour son travail intitulé :

« Vers une anatomie fonctionnelle de la substance blanche cérébrale chez l'Homme : étude par dissection de fibres et électrostimulation des voies du langage ».

Thèse de doctorat soutenue à l'Université Montpellier II. Ce travail présente une approche hybride, dans laquelle l'organisation de la substance blanche hémisphérique est examinée en laboratoire et les effets de sa stimulation électrique en salle opératoire. Cette étude permet de rajouter aux descriptions morphologiques, un regard fonctionnel basé sur une exploration *in vivo* des aspects fonctionnels des faisceaux neuronaux chez l'Homme. Les résultats peuvent avoir des implications importantes en ce qui concerne la modélisation des bases neurales du langage.

Ont également été distingués, compte tenu de l'excellence de leurs dossiers, par ordre lexicographique :

--Mlle Iris BREMAUD pour son travail intitulé : *« Une approche scientifique novatrice et interdisciplinaire des relations entre biodiversité des Bois, Mécanique et Art et Histoire de la Lutherie »*

--M. Nicolas FLOQUET pour son travail intitulé : *« Modélisation moléculaire des récepteurs couplés aux protéines G et de leurs partenaires »*

--Mlle Camille OGER pour son travail intitulé : « *Synthèses de F2-Dihomo-Isoprostanes : de nouveaux biomarqueurs du stress oxydant dans lesyndrome de Rett »*

Retour au sommaire

Annexe : Procédure d'évaluation

L'évaluation est organisée sous la responsabilité d'un coordonnateur désigné par la Section organisatrice du Prix, et assisté du Secrétaire perpétuel de l'Académie. Elle se déroule en 6 étapes :

1) Appel à candidatures. Les candidats devront fournir leur dossier *exclusivement* sous forme électronique.

2) Réception des dossiers de candidature par le secrétaire perpétuel de l'Académie à son adresse personnelle : sp.acad.slm@gmail.com,

3) Envoi de chaque dossier à au moins deux rapporteurs.

4) Examen des dossiers : le jury choisit parmi les candidats un certain nombre de "sélectionnés" d'après leurs dossiers et l'avis des rapporteurs.

5) Audition des candidats sélectionnés par le jury, qui entend chaque candidat pendant une demi-heure (20 minutes d'exposé par le candidat et 10 minutes de questions réponses). A l'issue de l'audition, le jury désigne le lauréat.

6) Remise du prix au lauréat, et d'un diplôme aux candidats sélectionnés, au cours de la séance publique d'intronisation annuelle du nouveau président de l'Académie, en présence de représentants des collectivités locales.

Composition du jury

Le jury est constitué par :

– l'ensemble des membres de la Section académique à laquelle se rapporte le prix, au moins ceux qui souhaitent participer,

– des rapporteurs étrangers à la Section,

– le Président général et le Secrétaire perpétuel de l'Académie

– un représentant de la Ville de Montpellier,

– les présidents, ou leurs représentants, des deux autres Sections l'Académie,

Le Jury est présidé par le président général de l'Académie, assisté du président de la Section concernée, du Secrétaire perpétuel et d'un coordonnateur général.

Tous les membres du jury s'engagent à participer aux deux délibérations, sauf cas de force majeure.

Critères d'évaluation des dossiers

L'évaluation des dossiers prend en compte les éléments suivants :

- Qualité du contenu
- Qualité de la présentation du dossier
- Clarté de la présentation du dossier
- Intérêt

Ces différents éléments résultent de l'examen du dossier de candidature et des pièces annexes (thèse, publications, conférences...).

Rapports d'évaluation et sélection de candidats

Chaque rapporteur envoie au président du jury un rapport écrit de préférence par voie électronique, succinct mais précis, faisant apparaître :

- Le nom du candidat.
- Le titre du travail présenté.
- Un résumé succinct et synthétique du contenu du dossier et du travail présenté.
- Les points forts du dossier.
- Les points faibles du dossier.
- Une appréciation générale fondée sur les critères ci-dessus et se traduisant par une note globale comprise entre 0 et 10 (0 à 2 = mauvais ; 2 à 4 = insuffisant ; 4 à 5 = médiocre ; 5 à 6 = passable ; 6 à 7 = assez bon ; 7 à 8 = bon ; 8 à 9 = très bon ; 9 jà 10 = excellent), assorti de l'appréciation "mérite/ne mérite pas" d'être auditionné.

Pour chaque candidat, les éléments de ce rapport sont exposés par les rapporteurs au jury qui choisit, en fonction de la qualité des dossiers, des candidats jugés dignes de recevoir le prix.

A l'issue de cette première sélection il paraît souhaitable de ne pas retenir plus de 5 sélectionnés.

Audition des candidats sélectionnés

Le lauréat est choisi, après audition, parmi ces derniers en fonction de la qualité de son dossier et de celle de sa présentation orale (20 minutes) appréciée sur les critères suivants : prestance du candidat ; durée de l'exposé ; clarté de l'exposé ; aisance de l'expression orale ; qualité de synthèse du candidat ; pertinence des réponses aux questions.

La procédure de choix du lauréat est laissée à la libre appréciation du jury en fonction des prestations des candidats, et peut aller du consensus à l'organisation d'un vote.

Retour au sommaire

Fiche de candidature 2023

Prix décerné conjointement par la Ville de Montpellier et l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Ce prix 2022 est destiné à récompenser une thèse ou un travail équivalent, publié ou non publié, de moins de trois ans. Il a pour but de contribuer à faire connaitre ce travail, d'en renforcer la visibilité et par là de faciliter, pour son auteur, l'entrée ou une reconnaissance dans sa vie professionnelle. Organisé cette année par la Section Sciences de l'Académie, il s'adresse aux candidats scientifiques des disciplines mathématiques, informatique, physique, chimie, biologie, agronomie, géologie, hydrologie, etc.

Fiche de candidature

À retourner avec le dossier par voie électronique à sp.acad.slm@gmail.com

au plus tard le 6 novembre 2023 minuit (délai de rigueur)

Nom, Prénom : **Date de naissance :** **Nationalité :**

Adresse postale :

Adresse Internet : Téléphone fixe /mobile :

Date de naissance :

Situation administrative (post-doctorant, chercheur, salarié d'entreprise…)

Titre de la thèse ou de la réalisation :

Relation du travail ou de la réalisation avec la ville de Montpellier ou sa Région (Cf. Objet et règlement du prix « Les travaux ou les réalisations devront avoir un lien avec la région de Montpellier : y avoir été effectués, ou mis en place, ou la concerner.) :

Dans quel cadre le travail (ou la réalisation) a-t-il (ou a-t-elle) été effectué(e) ? (École, Université, Laboratoire, Association, Entreprise...) (préciser le nom et adresse de cette organisation)

Au sein d'une équipe ou individuellement ?
Dans le premier cas, nom, adresse et visa de l'autorité.

Directeur de la thèse :

Joindre un résumé en une page maximum (Word, police Arial, caractère 11) mettant en évidence l'objet et l'intérêt du travail ou de la réalisation.

Joindre tous documents permettant au jury de fonder son appréciation, y compris CV

Suite page suivante

Les énumérer ci-dessous :(au cas où les documents seraient trop volumineux, ils pourront à titre exceptionnel être envoyés par courrier postal ou déposés : voir adresse dans le Règlement du prix)

Tous renseignements peuvent être obtenus par courriel auprès du Secrétaire Perpétuel de l'Académie, à l'adresse suivante : sp.acad.slm@gmail.com **(**Retour au sommaire)